



Image not found or type unknown

Le rendement d'un chèque de caution

Par **Pascaletoactivint**, le **17/07/2012** à **16:48**

Bonjour , nous avons signe un contrat de location meublé il y a 15 jours, et entre temps nous avons changer d'avis . nous avons verser un chèque de 240 euros , et nous avons demander au propriétaire de mettre fini au contrat et de nous rendre le chèque ,mais il ne veut pas le rendre a t'il le droit de le garder ?